

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Vie des Quartiers**

**REF : QUARTIERS2007007**

**OBJET : changement de tarifs pour l'utilisation de l'Espace Fraternité**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de mise à disposition de l'espace fraternité validée par le conseil municipal du 29 juin 2006,

Vu le changement de tarifs voté le 15 novembre 2006,

Considérant la volonté municipale de majorer les tarifs de mise à disposition pour les institutions publiques et organismes en lien avec la ville suite à une étude sur le marché actuel des locations à Aubervilliers,

Vu le budget municipal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article 1: autorise le maire à appliquer les nouveaux tarifs pour les institutions publiques et organismes en lien avec la Ville (article 2.1.1 de la convention du 29/06/2006) à compter du 15 novembre 2007 comme indiqué ci dessous :

Mise à disposition de jour.....	4 000 €
Mise à disposition le dimanche.....	6 000 €
Mise à disposition de nuit.....	8 000 €

Article 2: dit que les autres termes de la convention votée le 29 juin 2006 restent inchangés

La recette sera imputée au 803 752 33

Le Maire